

DEMANDE DE DÉROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL REGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Catégorie de dossier :	Cas 2 : résolution d'un conflit de cohabitation patrimoine naturel / activités humaines visant un seul taxon
Référence du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	2022-01172-010-001
Dénomination du projet :	Destruction de 3 nids d'Hirondelle de fenêtre dans le cadre de l'enlèvement d'un chalet illégalement construit à Saint-Denis d'Oléron
Préfet(s) compétent(s) :	Charente-Maritime (17)
Bénéficiaire(s) :	Laurent Hamon

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<p>La demande concerne la destruction de 3 nids d'Hirondelles de fenêtre sur un chalet en bois construit illégalement et qui fait l'objet d'une décision de justice visant son élimination.</p> <p>Le droit d'urbanisme s'oppose au droit de l'environnement sur la protection des espèces protégées. Une expertise réalisée par la LPO ne permet pas de dégager de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation satisfaisante.</p> <p>En conséquence, le CSRPN NA donne un avis favorable à l'enlèvement du chalet avant le 15 février 2023 (avant que les nicheurs potentiels soient de retour de migration) puisqu'il n'y a aucune possibilité de contourner cet imbroglio juridique et donne la primeur au droit d'urbanisme.</p>

Expert(s) délégué(s) :	Michel Métais
Avis :	
Favorable :	X
Favorable sous conditions :	
Défavorable :	
Remarques :	
Fait le :	03/01/23
Signature :	Pour le CSRPN N-A, L'expert délégué <div style="text-align: right;">  Michel Métais </div>